

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2023 du 27 mars 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 13 janvier 2023 chargeant, monsieur Stéphane Bocquet, agent de maîtrise, des fonctions de chef d'équipe par intérim du centre de maintenance des bâtiments de Saint-Augustin - bureau maintenance des bâtiments - service maintenance du patrimoine - direction de l'immobilier - pôle aménagement et développement territorial à compter du 1^{er} décembre 2022,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions de chef d'équipe par intérim du centre de maintenance des bâtiments de Saint-Augustin - bureau maintenance des bâtiments - service maintenance du patrimoine - direction de l'immobilier - pôle aménagement et développement territorial de monsieur Stéphane Bocquet, agent de maîtrise, à compter du 15 juin 2023.

Article 2 :

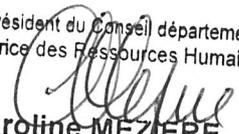
Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le **30 JUIN 2023**

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEROY

Pour le Président du Conseil départemental
La Directrice des Ressources Humaines


Caroline MEZIERE